

Règlement intérieur pour les adhérents au S.C.A. Saison 2011/2012

Le S.C.A. est un club sportif, créé en 1923, qui dépend de la Fédération Française de ski. Son but est de promouvoir le ski, en loisir ou en compétition. Il organise aussi des courses ou des manifestations. L'adhésion au S.C.A. passe par la carte neige ou la licence F.F.S. qui comporte une part assurance. Le moyen de financement du club, et les avantages dont bénéficient les enfants, passent par des subventions, mais aussi des manifestations qui sont organisées par le club. Tout l'encadrement est assuré par des bénévoles, mis à part les entraîneurs du groupe compétition qui assurent aussi une partie du tiers temps ski scolaire.

Le bon fonctionnement du club amène au respect de quelques règles, reprises ci dessous, et les consignes des remontées mécaniques doivent être respectées.

ECOLE DU MERCREDI – SKI LOISIR

- Avoir toujours sur soi sa carte neige et son forfait
- Ne pas avoir sur soi les chaussures de ski lors des transports en car
- Prévoir un petit goûter après le ski
- Etre habillé chaudement avec gants, bonnet, lunettes, anorak, etc....
- LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE**
- L'appel pour le départ du car est fixé à 13h30. Le retour est prévu vers 17h30.
- Pour les stages, le repas de midi, tiré su sac, est pris au chalet ou devant le chalet dans une zone délimitée, suivant la météo.
- le ski du mercredi ou pendant les stages est encadré par des bénévoles, **ce qui interdit le ski seul.**
- respecter les consignes de sécurité sur les télésièges et téléskis : ne pas slalomer, ne pas lâcher la perche avant l'arrivée. En cas de non respect des règles le forfait pourra être confisqué par les remontées mécaniques.
- un enfant qui monte par le car doit redescendre de la même manière. En cas de changement, prévenir impérativement le responsable du car.

Ch. ANSELMINO, Présidente